

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical
Délibération de la séance du jeudi 20 Mars 2025
A la Salle de l'ancienne Bibliothèque – HdV de
Villeurbanne

Membres du comité syndical				Délibération n° 2509
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat avec la Fête du Livre Jeunesse de Villeurbanne
9	6	2	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Lagarde
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne, à Mme
Loire

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne

Transmission à la Préfecture le 2 avril 2025

Délibération n°2509 – convention de partenariat avec la Fête du Livre Jeunesse de Villeurbanne

Mesdames, Messieurs,

La résidence intitulée « La Parade des Oiseaux » réunit cette année l'autrice-illustratrice Isabelle Simler et les enfants de l'école Jean Zay pendant quatre semaines. Les élèves de la classe de musique des Andes de l'ENM accompagneront la sortie de résidence en musique.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'autoriser le Président du Syndicat Mixte de gestion de l'ENM à signer la convention jointe en annexe.

Annexe : Projet de convention de partenariat avec la Fête du Livre Jeunesse de Villeurbanne

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération et autorisent le Président à la signer.

Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tel. 04 78 68 98 27



médiathèques de villeurbanne
maison du livre
de l'image et du son
françois mitterrand
247, cours émile zola
69100 villeurbanne
téléphone 04 78 68 04 04

CONTRAT DE PARTENARIAT

Intervention d'une classe musique de l'ENM durant la sortie de résidence de la Fête du livre Jeunesse

Entre d'une part,

Ville de Villeurbanne

Hôtel de Ville de Villeurbanne
Place Docteur Lazare Goujon
B.P. 65051

69601 Villeurbanne Cedex

Représentée par son maire, Monsieur Cédric Van Styvendael, dûment habilité par délibération n°D-2024-375 du 18 décembre 2024

N° de SIRET : 21 690 266 800 013

Code APE : 8411Z20

N° de licence d'entrepreneur du spectacle : 1 1024087 – 2 144651 – 3 144652

Ci-après dénommée **l'organisateur**,

Et d'autre part,

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)

Adresse : 46 cours de la République - 69100 Villeurbanne

Représenté par Stéphane Frioux, en sa qualité de Président

Téléphone : 04 78 68 78 05 Mail : assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr

Numéro de Siret : 256 901 406 00015 Code APE : 8411Z

N° licences : n°1 : 104-51-85 / n°2 : 104-51-87 / n°3 : 104-51-88

Ci-après désigné par le terme « **ENM** » ou « **le partenaire** »,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La Ville de Villeurbanne

La Ville de Villeurbanne organise depuis 1999 une Fête du livre dédiée à la jeunesse. Temps fort de la vie culturelle locale, elle met en avant la créativité d'auteurs et d'autrices, illustrateurs et illustratrices venant pour l'essentiel du territoire national.

Cette Fête fait la part belle à la création, à la découverte, et à la médiation auprès des scolaires notamment. Au cœur de la politique d'Éducation Artistique et Culturelle de la Fête, on retrouve **la résidence de l'artiste associée** au sein d'un groupe scolaire en perlé sur quatre semaines. Cette année, c'est l'établissement Jean-Zay qui a accueilli la résidence autour du travail d'Isabelle Simler. Cette expérience partagée de plusieurs mois se termine par une sortie de résidence, journée festive et ludique.

L'ENM - Ecole nationale de musique, danse et art dramatique

Fondée en 1980 par le compositeur Antoine Duhamel, l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne est réputée pour la diversité de son offre en musique, en danse, et en théâtre. L'École forme les élèves à la pratique amateur autonome et accompagne celles et ceux qui envisagent de se professionnaliser. Pour se préparer à la Cité-Monde, chacun peut y construire son projet par l'apprentissage des répertoires, des techniques et des savoirs, par la pratique du collectif, de l'invention et du spectacle. Les parcours conjuguent la transmission, l'expérimentation et la transversalité. Avec 1700 élèves dans et hors les murs, encadrés par 100 enseignants et 25 administratifs et techniciens, l'École se situe dans les 15 premiers établissements de France.

L'ENM, ancrée dans les écoles et les centres sociaux, rayonne vers les grands équipements et événements culturels de l'agglomération. Elle vise l'excellence qui relie la lutte contre les inégalités, la richesse des cursus et le haut niveau d'études, tissant étroitement les missions de service public de l'enseignement artistique : pédagogie, création, diffusion et action culturelle. L'établissement, classé Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD), est porté par la Ville de Villeurbanne et la Métropole de Lyon et avec l'aide de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes. Dans la diversité des arts et esthétiques, l'École fonde son unité sur 5 valeurs communes, socle sur lequel la pluralité de parcours se déploie dans la liberté pédagogique : culture et langage ; instrument et technique ; pratique collective et parcours personnel (individu, petit groupe, grande formation) ; invention : improvisation, composition, interprétation et réappropriation... ; art dans la Cité-Monde : rencontre de la diversité des cultures, des publics, des pratiques.

Article 1 : Objet

La présente convention prévoit l'intervention du partenaire à l'occasion d'un concert lors de la sortie de résidence, intitulée « La Parade des oiseaux ». Plumes délicates, envois imaginaires et couleurs poétiques... Cette résidence a réuni l'autrice-illustratrice Isabelle Simler et les enfants de l'école Jean-Zay pendant quatre semaines. Ensemble, ils ont exploré le monde animal et créé des chimères. Lors de la sortie de résidence, les familles vont découvrir les œuvres originales des enfants, inspirées par l'univers unique d'Isabelle Simler. Accueillis sous une volière d'oiseaux en papier, plongez dans un voyage artistique où chaque plume devient poésie et chaque trait raconte une histoire.

Grâce à la collaboration avec les élèves de la classe de Musique des Andes, objet de ce contrat, la fête sera célébrée en musique.

Lieu : Groupe scolaire Jean-Zay, 16 Rue Raspail, 69100 Villeurbanne

Date : jeudi 3 avril 2025

Horaire et durée : environ 45 minutes entre 17h20 et 18h15

Article 2 : Obligations du partenaire

Le partenaire animera la prestation musicale et en assumera la responsabilité intellectuelle.

Il a souscrit une assurance concernant les risques liés aux objets lui appartenant.

Le partenaire, en qualité d'employeur, assurera la rémunération de son personnel attaché à la sortie de résidence (charges sociales et fiscales comprises),

Article 3 : Obligations de l'organisateur

L'organisateur s'est assuré de la disponibilité du lieu.

Il fournit le lieu en ordre de marche et s'engage à offrir les conditions matérielles favorables à la bonne tenue de la prestation.

Il s'assure de la présence du personnel nécessaire à l'accueil du partenaire et du public.

Il prend à sa charge la réalisation des outils de communication et souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la prestation (voir Article 5).

Il assure une visibilité de l'ENM - Ecole nationale de musique, danse et art dramatique dans les divers supports de communication de la Fête du Livre jeunesse (programme et affiche grand format), site internet et réseaux sociaux.

Article 4 : Conditions financières

La présente convention est conclue à titre gracieux.

Article 5 : Assurance

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation de la prestation dans son lieu, notamment en matière de responsabilité civile.

Article 6 : Cas d'absence d'un ou plusieurs intervenants ; cas de force majeure et d'annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou résilié de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure. On entend par cas de force

majeure des circonstances qui se sont produites après signature du contrat, présentant un caractère extérieur à la volonté des parties, imprévisibles et insurmontables (c'est-à-dire ne pouvant être empêchées par les contractants), notamment : catastrophe naturelle, guerre, insurrection, incendie, grève des services publics, grève du personnel.
Le présent contrat se trouverait suspendu si l'objet du contrat peut être reporté, et résilié s'il ne peut l'être.

Article 7 : Autorisation de publication

Dans le cadre de la promotion de la programmation culturelle des médiathèques de Villeurbanne, et de la Fête du livre jeunesse, l'organisateur est susceptible de réaliser pendant la durée de la prestation :

- Des photographies
- Des enregistrements sonores
- Des enregistrements audiovisuels

Afin de pouvoir diffuser ces documents, le partenaire remettra à l'organisateur des Autorisations de Droit à l'Image signées par les élèves de la classe de Musique des Andes.

Article 8 : Compétence juridique

Le présent contrat est rédigé en langue française et soumis à la loi française. En cas de litige portant sur l'exécution ou l'interprétation du présent contrat, la compétence juridictionnelle est celle du Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Villeurbanne, en un exemplaire, le **24 février 2025**.

L'organisateur,
Cédric Van Styvendael
Maire de Villeurbanne

Le partenaire,
Pour le Syndicat Mixte de Gestion
de l'ENM de Villeurbanne
Le président, Monsieur Stéphane Frioux